

## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le deux mars, à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire s'est réuni dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Daniel SAMEDI Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 février 2023.

La nombre de conseillers en exercice : 14 Présents :13

**Etaient présents :** MM. SAMEDI, BODIN, Mme FONTENAY, JUMELIN, JUSSEAUME, GABOUT, PELLEROT, ZALIVADNI, Mmes BRUNET, LEDOUX, MARTIN, MM DE BOUILLÉ, RIMBAULT.

Absente excusée : Mme BRIAND

Votant : 13

Le quorum étant atteint, la séance a été déclarée ouverte à 19h00.

Mme FONTENAY a été désignée en qualité de secrétaire.

### Adoption du PV du 26 janvier 2023

Le Maire,

Après avoir demandé aux Conseillers Municipaux s'ils avaient des observations à formuler sur le procès-verbal du 26 janvier 2023.

Le procès-verbal du 26 janvier 2023 a été adopté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance du 2 mars 2023

Compte administratif 2022 – Compte de gestion 2022 – Affectation des résultats

Devis matériel : citernes récupérateur d'eau

Prix du loyer logement type III

Ralentisseur RD135

Animation assemblée de la Pentecôte

Questions diverses

## DELIBERATION

### 1/02032023 : Compte administratif

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.212-14 et L.212-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du Compte Administratif et aux modalités de scrutin pour les votes des délibérations.

Considérant que Monsieur BODIN premier adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif.

Considérant que Monsieur SAMEDI Daniel, s'est retiré pour laisser la présidence à M. BODIN Eric pour le vote du Compte Administratif.

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Approuve le Compte Administratif 2022, lequel peut se résumer de la manière suivante :

-	Résultat de l'exercice 2022 (fonctionnement)	: 90 629.39€
-	Résultat antérieurs reportés	: 67 938.71€
-	Résultat à affecter	: 158 568.10€
-	Solde d'exécution d'investissement (hors reports)	: - 87 280.97€
-	Solde des reports d'investissement	: - 22 018.49€
-	Solde d'exécution d'investissement	: - 109 299.46€

### 2/02032023 : Compte de gestion « Commune »

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Le montant du loyer actuel est de 390€ par mois chauffage compris. En raison du coût de l'énergie, il est nécessaire de revaloriser le montant du loyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, :

- Décide de fixer le loyer à 410€ par mois chauffage compris
- Applique des charges d'un montant de 10€ seront appliqués sur les 10 premiers mois de l'année avec régularisation sur le loyer de novembre représentant la taxe des ordures ménagères.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location.

### **7/02032023 : Aménagement RD135**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, les comptages routiers sur la RD135 réalisés par le STA de Langeais du 10 au 16 janvier 2023, en deux points différents : l'un côté sud et l'autre côté nord.

Le trafic total journalier est de comptage 1 : 596 véhicules dont 128 poids lourds, comptage 2 : 554 véhicules dont 101 poids lourds.

La vitesse V85, vitesse en dessous de laquelle roule 85% des véhicules est nettement supérieur à la limite autorisée (50km/h).

Deux solutions sont envisageables pour faire ralentir les véhicules :

- L'implantation de Chicanes
- La modification du régime de priorité du carrefour RD135/RD67, avec la pose de panneaux stop.

Ces travaux peuvent-être subventionnés dans le cadre des amendes de police.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, :

- retient la solution d'implantation de Chicanes de chaque côté des entrées en agglomération pour faire ralentir les usagers de la RD 135,
- sollicite un aménagement provisoire afin de constater son efficacité.
- décide un traçage au sol pour interdire le stationnement sur la place de la salle polyvalente trop près de la route de Chenu, pour une meilleure visibilité au stop de la route de St Germain.

Questions diverses

Le Conseil Municipal est informé :

- De l'éligibilité de l'école à une fermeture de classe
- De la réalisation de réhausse par Christian GAYRAUD pour un montant de 1 070€.

Un devis sera sollicité pour le remplacement de la porte d'entrée de la mairie

### **8/02032023 : Animations assemblée de la Pentecôte**

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal un devis pour un show gospel traditionnel et negro spirituals de 1h15 le dimanche 28 mai à l'église pour un montant de 980€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour retenir le devis de la chorale Soul Voices pour l'animation du dimanche après-midi de la Pentecôte et donne son accord pour la prise en charge la moitié de la prestation des bandas du marché gourmand avec l'AFLVAB.

### **9/02032023 : Etude Installation panneaux solaires**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une étude réalisée par l'ADAC sur la faisabilité d'installation de panneaux solaires sur le toit de la salle polyvalente et du groupe scolaire.

Un pré-diagnostic énergétique a été réalisé sur les deux bâtiments et déterminé les actions recommandées d'amélioration énergétique.

La pré-étude photovoltaïque de l'école, a démontré que l'option revente totale n'est pas rentable et le mode autoconsommation avec revente de surplus n'a qu'un intérêt très limité.

L'étude sur la salle polyvalente a conclu que seule une installation de 190m<sup>2</sup> de capteurs serait admise par l'ABF, les gains financiers sont faibles (moins de 1000€ par an) et le temps de retour sur investissement serait de 23 à 24 ans sur les 30 ans de vie d'une installation en raison de son utilisation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de ne pas donner de suite à ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35

Le Maire  
Daniel SAMEDI

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

La secrétaire de séance  
Monique FONTENAY

A handwritten signature in black ink, featuring a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.